



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 23 mai 2022

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2021

No 13/2022 – séance du 20 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2020.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx

→ N° de compte et désignation

→ Explications éventuelles

→ C = Comptes / B = Budget

1 Comptes de fonctionnement

Administration générale

Administration

110.301.01 – Traitements : administration et exploitation

Augmentation de charges : Appui aux employés communaux non prévu au budget et heures supplémentaires. Budget 2022 corrigé afin d'absorber cette problématique.

→ C CHF 405'671.95 / B CHF 390'000

110.310.09 – Constructions : Enquêtes et permis

Augmentation de charges : Nombre d'enquêtes en hausse. Compensation par 110.431.03.

→ C CHF 8'046.55 / B CHF 5'000

110.312.04 – Achats et consommation de carburants

Augmentation de charges : Remplissage citerne voirie sur 2021.

→ C CHF 11'233.10 / B CHF 8'000

110.315.05 – Entretien des véhicules

Augmentation de charges : Changement d'embrayage au MF avant la vente de CHF 10'000.

→ C CHF 19'267.75 / B CHF 8'000

110.318.05 – Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de charges : Besoins d'appuis suite augmentation juridicisation + étude PAC la Lignée 1 Sugnens.

→ C CHF 28'956.75 / B CHF 12'000

110.436.01 – Remboursements de traitements et charges sociales

Augmentation de revenu : APG employé communal pour son service civil.

→ C CHF 13'952.20 / B CHF 1'000

110.436.02 – Remboursements de frais

Augmentation de revenu : Remboursement OP + remboursement frais de notre agent d'affaires.

→ C CHF 13'070.80 / B CHF 4'500

110.465.00 – Participations et subventions de tiers

Augmentation de revenu : Location Swisscom antenne 5G.

→ C CHF 15'401.45 / B CHF 7'000

Transports publics

180.436.00 – Vente de cartes CFF

Diminution de produits : Conséquences de la COVID, diminution de l'attrait des voyages en transports publics. Cependant, 24% de cartes journalières ont été vendues en plus qu'en 2020. Pour rappel, l'Alliance Swisspass a annoncé la fin de la mise à disposition de cartes journalières par les Communes pour 2023.

→ C CHF 17'176.00 / B CHF 24'000.

Finances**Impôts**

210.400.01 - Impôts sur le revenu des personnes physiques

Diminution de revenus : Pour la première fois depuis 2015, nous n'avons pas atteint le budget. Pas de mesures particulières à prendre en l'état, la différence ne représentant que 1.08 %.

→ C CHF 3'561'275.12 / B CHF 3'600'000

210.401.00 – Impôts sur le bénéfice des personnes morales

Augmentation de revenus : Résultat positif pour la Commune ; cependant ce dernier est lié en grande partie à une seule entreprise.

→ C CHF 133'308.65 / B CHF 30'000

210.404.00 – Droits de mutation

Augmentation de revenus : Nombreux changements de propriétaires suite à plusieurs ventes. En lien avec 210.441.01. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 166'342.45 / B CHF 30'000

210.422.00 – Intérêts moratoires

Augmentation de revenus : Intérêts liés au non-paiement des impôts des personnes physiques.

→ C CHF 31'596.48 / B CHF 20'000

210.441.01 – Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Augmentation de revenus : En lien avec 210.404.00. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 125'721.55 / B CHF 30'000

210.451.00 – Participation du Canton

Augmentation de revenu : Compensation du taux d'entreprise dans le cadre de la RIE III.

→ C CHF 15'648.49 / B CHF 8'350

Service financier**220.452.04 – Revenu de péréquation année antérieure**

Augmentation de revenu : Nous profitons pleinement du système cette année car par rapport à la valeur du point d'impôt moyen cantonal, le delta entre ce dernier et le nôtre a augmenté.

→ C CHF 228'613.00 / B CHF 0

220.452.05 – Correction sur prévision péréquation

Augmentation de revenu : La somme budgétée provient pour la première fois du Canton.

→ C CHF 101'104.00 / B CHF 52'200

220.480.01 – Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement

Diminution de revenus : Pas de besoin de prélèvement eu égard au fait que nous bénéficions du système péréquatif pour cet exercice comptable.

→ C CHF 0.00 / B CHF 150'000

Amortissements et réserves**230.380.00 – Attribution fonds de réserve et de renouvellement**

Augmentation de charges : Eu égard au bon exercice 2021, nous pouvons alimenter le fonds de la manière suivante : CHF 400'000 au fonds de réserve général et nouveau fonds permettant de répondre, en partie, à la future stratégie d'«Urgence climatique» voulue par le Conseil Communal.

→ C CHF 550'000.00 / B CHF 0

Domaines et bâtiments**Forêt**

320.314.02 – Entretien des chemins forestiers

Augmentation de charges : Ancienne facture de 2020.

→ C CHF 10'157.70 / B CHF 1'500

320.352.01 – Participation charges groupement forestier

Augmentation de charges : Solde charges administratives et frais d'exploitation.

→ C CHF 41'523.80 / B CHF 26'500

Auberge communale

350.314.01 – Entretien

Diminution de charges : L'entretien se résume au strict minimum eu égard à la volonté de réfection intégrale du bâtiment.

→ C CHF 1'079.25 / B CHF 8'500

350.423.01 – Loyers

Diminution de revenu : Décision municipale d'aide accordée aux entreprises, liée à la COVID. Modèle identique à la Confédération.

→ C CHF 18'600.00 / B CHF 21'600

Eglise de Poliez-le-Grand

354.314.01 – Entretien

Augmentation de charges : Réparation de l'électrification de la sonnerie des cloches.

→ C CHF 6'956.25 / B CHF 500

Collège Dommartin

356.301.01 – Traitement du personnel

Augmentation de charges : Frais de conciergerie sous-estimés.

→ C CHF 3'886.25 / B CHF 1'000

356.312.02 – Achat et consommation de gaz

Augmentation de charges : Lors de l'établissement du budget, nous n'avions pas de date de mise en service des appartements.

→ C CHF 6'117.45 / B CHF 0

356.427.03 – Charges + places de parc

Augmentation de revenu : Visibilité incertaine lors de l'établissement du budget.

→ C CHF 9'050.00 / B CHF 0

Collège Poliez-le-Grand

358.314.01 – Entretien

Augmentation de charges : Réfection partielle de la toiture.

→ C CHF 29'010.20 / B CHF 18'500

358.427.02 – Loyers salles de classe

→ C CHF 31'240.00 / B CHF 34'500.00

L'ASIRE a versé des acomptes de CHF 29'100 mais le décompte définitif devrait être de CHF 35'390 selon les charges effectives dues au Covid et la prise en charge des travaux de mise aux normes ECA réalisées.

Local de voirie

374.314.01 – Entretien

Augmentation de charges : Système d'arrosage pour notre serre permettant une automatisation et une diminution d'heures de prestations de nos employés. Réparation porte du local.

→ C CHF 13'382.30 / B CHF 7'000.00

Travaux**Routes**

430.314.02 – Entretien du réseau routier

Diminution de charges : Depuis plusieurs années le budget d'entretien a été diminué de CHF 100'000 à CHF 70'000. L'entretien effectué en 2021 est nécessaire.

→ C CHF 84'763.37 / B CHF 70'000

430.331.01 – Amortissement obligatoire du patrimoine administratif

Augmentations de charges : Budget sous-estimé. Solde amortissement trottoir route d'Echallens pas pris en compte.

→ C CHF 126'872.10 / B CHF 115'972

430.332.01 – Amortissement patrimoine administratif

Augmentations de charges : Construction du chemin du Pâturage compensé par prélèvement sur 430.480.01 de CHF 37'000 selon préavis. CHF 50'000 amortissement extraordinaire éclairage public DOM et CHF 50'000 éclairage public LED.

→ C CHF 137'000 / B CHF 0

Cimetières

440.314.05 – Entretien

Augmentation de charges : Arrachage et achat plants haie cimetière de NAZ.

→ C CHF 6'795.75 / B CHF 3'500

Réseau d'égouts et épuration

460.314.02 – Entretien des stations de pompage

Augmentation de charges : Travaux d'entretien + changement console STAP.

→ C CHF 11'529.37 / B CHF 6'000

460.318.05 – Honoraires et prestations de service

Augmentation de charges : Frais du COPIL en lien avec la régionalisation des STEP. Contrôle raccordement EC et EU quartier du Chêne + séparatif à SUG.

→ C CHF 31'200.55 / B CHF 15'000

460.352.01 – Participation aux associations intercommunales STEP

Diminution de charges : Diminution des frais de STEP.

→ C CHF 175'333.15 / B CHF 192'000

Cours d'eau

470.314.07 – Entretien

Augmentation de charges : Coûts engendrés par notre ami le castor et remise en état du ruisseau Coppet à DOM. Travaux en partie subventionnés.

→ C CHF 61'306.15 / B CHF 1'500

470.451.06 – Participation et remboursement du canton

Augmentation de revenus : En lien avec 470.314.07.

→ C CHF 38'989.95 / B CHF 900

Police**Protection civile**

660.315.06 – Entretien de matériel spécialisé

Augmentation de charges : Coûts travaux abris Dommartin. Financement par prélèvement sur fonds PC 660.481.08.

→ C CHF 20'455.95 / B CHF 15'000

Sécurité sociale**Prévoyance sociale**

720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants EFAJE

Diminution de charges : Moins d'utilisation des prestations EFAJE par les parents domiciliés à Montilliez. Effet collatéral de la crise sanitaire.

→ C CHF 328'527.85 / B CHF 410'000

720.451.05 – Rétrocession facture sociale année antérieure

Augmentation de revenu : Reprise, en partie de la part du Canton, de la PCS. Finalisation négociation post processus budgétaire.

→ C CHF 124'825.00 / B CHF 0

720.451.06 – Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de revenu : Réception de la prévision actualisée du Canton pour 2021. Solde en notre faveur.

→ C CHF 149'215.00 / B CHF 87'650

Services industriels**Service des eaux**

810.465.01 – Subsidés ECA

Augmentation de revenu : Versement subvention suite travaux sur réseau de l'AIAE

→ C CHF 34'236.20 / B CHF 0

2 Bilan

10 – Disponibilités

Solde au 01.01.2021 : CHF 1'696'207.28

Solde au 31.12.2021 : CHF 970'928.12

→ Diminution des disponibilités de CHF 725'279.16

Nous pouvons constater avec satisfaction que la situation des disponibilités est maîtrisée. Cependant, nous devons faire attention au fait que la couverture des fonds doit être « garantie » à hauteur d'environ 60% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2021 : CHF 8'435'225.00

Solde au 31.12.2021 : CHF 8'023'291.60

→ Diminution de la dette de CHF 411'933.40

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2021 : CHF 1'284'982.81

Solde au 31.12.2021 : CHF 270'347.74

→ Diminution de CHF 1'014'635.07

3 Résultat final de l'exercice 2021

Comme à son habitude, la Municipalité a toujours été très attentive à la maîtrise de ses charges.

Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière assez intéressante et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2021 Charges	Comptes 2021 Revenu	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Revenu
Charges totales	8'526'859.86		7'713'944	
Revenus totaux		9'226'641.68		7'614'320
Excédents		699'781.82	99'624	

3.2 Résultat après amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2021 Charges	Comptes 2021 Revenus	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Revenus
Charges totales	8'526'859.86		7'713'944	
Revenus totaux		8'576'641.68		7'614'320
Excédents		49'781.82	99'624	

4 Synthèse finale

Avec un budget 2021 prévoyant un excédent de charges de CHF 99'624 et un exercice sous revu bouclant finalement avec un excédent de revenu de CHF 699'781.82, nous avons pu effectuer des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 50'000 pour l'éclairage public et de CHF 50'000 pour l'éclairage public LED. De plus, nous avons pu créer un fonds de CHF 150'0000 afin de pouvoir répondre à notre future stratégie «Urgence climatique», et finalement alimenter le fonds «réserve générale» de CHF 400'000.

Si nous sommes très satisfaits du résultat obtenu et de la gestion permanente des deniers publics, et ce malgré la COVID-19, la Municipalité reste très dubitative sur la volatilité rencontrée cette année sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier que la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si cette année le résultat est très positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une toute autre situation ces prochaines années.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

Après l'augmentation de notre dette suite aux travaux du collège de Dommartin en 2020, nous avons diminué notre endettement net de 7.89% en 2021. Ce dernier s'élève à CHF 4'425'108.62.

Nous tenons ici à remercier le Conseil communal de Montilliez pour sa confiance témoignée tout au long de l'année envers la Municipalité.

Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

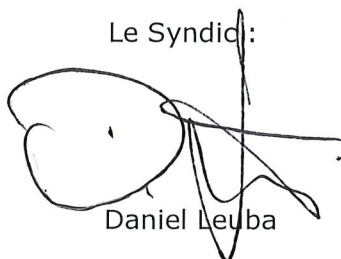
- vu le préavis municipal no 13/2022 du 23 mai 2022,
- ouï le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. **d'accepter** les comptes 2021 tels que présentés,
2. **d'en donner décharge** à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion / finances pour l'année 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Annexes :
- comptes communaux 2021
- bilan 2021
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba

Commune de Montilliez, rte de Sugrens 4, 1041 Poliez-le-Grand

Tél. 021 881 49 12 - site internet : www.montilliez.ch - courriel : greffe@montilliez.ch